

CPS : INACCEPTABLE !

Le groupe de travail de ce 11 décembre 2009 était présidé par Mme GAUTHIER, Chef de service de la Gestion Fiscale en présence de M. ROUSELLE adjoint à la Chef du bureau RH1A.

La délégation F.O.-DGFIP a exprimé dès l'ouverture de la réunion sa forte déception au regard des documents de travail fournis par l'Administration.

Les statistiques produites par la Direction Générale confirment largement la dégradation importante et continue des conditions de travail dénoncée par les agents. Ceci provient essentiellement du décalage croissant entre l'augmentation de la charge globale de travail et la quasi stabilité du niveau des effectifs.

Cette situation est aggravée par un retard non comblé à ce jour en matière d'équipement notamment informatique. Les fiches annoncent les résultats d'un audit sur la première semaine du mois de décembre sans qu'ils ne nous aient été fournis ni dans les documents de travail ni même remis en séance.

La délégation F.O.-DGFIP a rappelé les revendications des agents des CPS contenues dans la pétition remise à l'Administration par le syndicat.

- 1 800 € annuels de prime industrielle,
- attribution de 20 points de NBI,
- amélioration des conditions de travail (limitation du temps passé au téléphone, respect des droits à congés et temps partiel, remise à niveau du par informatique...).

F.O.-DGFIP s'est rapidement rendu compte que l'Administration n'avait aucune réponse précise à apporter.

En matière de conditions de travail, l'Administration bien qu'ayant reconnu l'ampleur de l'accroissement de la charge de travail dans tous les CPS, continue de jouer la montre en différant l'élaboration d'un plan d'action précis. Rendez-vous est donné aux organisations syndicales au 1^{er} trimestre 2010.

Évoquée en liminaire par F.O.-DGFIP la question des emplois n'a fait l'objet d'aucune réponse de l'Administration alors même qu'en 2009 225 emplois ont été supprimés dans le réseau au motif de la création de ces structures et seulement 37 ont été affectés en renfort dans les CPS.

Le respect des procédures liées aux marchés publics retarderait l'intervention d'ergonomes dans les centres et la remise à niveau des applicatifs serait subordonnée à « un plan national de maintenance informatique » !

En matière de rémunérations, l'Administration a d'emblée écarté l'attribution de points de NBI et accepté le principe d'une indemnité spécifique.

Rejetant la mise en place d'un dispositif indemnitaire identique à celui du centre éditique ou des centres d'encaissement, l'Administration trouve des similitudes avec l'activité en Centre Impôts Service. Elle propose donc une indemnité sur la base de celle dont bénéficient les agents en CIS (600 € annuels) corrigée à la baisse au prétexte de la moindre amplitude des horaires des CPS.

Les agents des CPS et avec eux l'ensemble des agents de la DGFIP apprécieront ce nouveau principe de modulation des primes. Faudra-t-il à terme accepter de travailler en trois huit pour éviter la réduction des primes ?

FO-DGFIP n'est pas dupe de ces réponses dilatoires.

Non contente d'avoir manqué deux occasions de répondre aux légitimes revendications des agents, de ne pas avoir tenu compte de la grève massivement suivie le 12 octobre 2009 (67 %), l'Administration refuse une nouvelle fois de répondre aux légitimes revendications des agents.

L'ensemble des organisations syndicales a quitté le groupe de travail.

Face à cette situation inacceptable, F.O.-DGFIP appelle les personnels des CPS à rester mobilisés et à étudier les meilleurs moyens d'amplifier le rapport de force vis-à-vis de l'Administration.